

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

**SOUS-AMENDEMENT**

N° AC1886

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

à l'amendement n° AC|1471 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 9**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Le mot :

" 2026 ",

est remplacé par le mot :

" 2030 "

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à repousser la réforme de la gouvernance des médias publics après les échéances électorales importantes que sont les élections municipales, présidentielles et législatives et régionales prochaines. Une telle réforme réorganisant les médias publics aurait des effets importants sur le débat démocratique. Le groupe écologiste et social regrette qu'aucune étude d'impact n'ait pu les expertiser.